



DEMANDE D'AUTORISATION DE VEGETALISER

A faire parvenir au service environnement, Place Sainte-Anne, 21 à 7780 Comines ou par mail à environnement@villedecomines-warneton.be

1. Identification du demandeur :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal + localité

Téléphone :

Adresse e-mail :

2. Description complète du projet

Type de végétalisation :

- Verdurisation de façade*
- Pied d'arbre
- Jardinière mobile
- Autre dispositif

Emplacement précis du dispositif de végétalisation :

Adresse exacte :

.....
.....

*En cas de verdure de façade, le demandeur doit attester être propriétaire de l'immeuble concerné.
En cas de copropriété, le demandeur fournira un document attestant de l'accord de la copropriété.
Un locataire souhaitant verdurer sa façade devra, au préalable, en aviser son propriétaire. En effet, la demande d'autorisation de végétaliser ne pourra être introduite que par ce dernier.*

* La verdure de façade est différente de la façade végétale qui accueille un système de culture de plantes vivantes sur sa surface et qui nécessite un permis d'urbanisme.

